



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

républicains et ultramarins progressistes du groupe GDR

Le Parlement doit reprendre ses droits

La nomination de François Bayrou a sonné comme le signe d'un entêtement inquiétant d'Emmanuel Macron. Un refus forcené de faire droit aux résultats du vote des élections législatives et de sortir de l'impasse provoquée par son choix de dissoudre l'Assemblée en juin dernier.

Intervenu après le recours au 49-3, le renversement du Gouvernement Barnier était inévitable. Il pouvait et devait ouvrir la voie à un changement de cap politique et à la nomination, tant attendue par nos concitoyens, d'un Premier ministre issu du NFP.

Dans nos rencontres organisées par le Président de la République et le Premier ministre, nous avons rappelé les mesures qu'il est urgent de porter pour sortir de la crise notre pays : indexation des salaires et des pensions sur l'inflation, abrogation de la réforme des retraites, interdiction des

licenciements boursiers, défense des services publics, plan pour une nouvelle industrialisation, baisse du coût de l'électricité, diplomatie active en faveur de la paix.

Plutôt que de saisir l'opportunité de cette crise politique majeure pour sortir de l'ornière et du chaos dans lequel il a plongé notre pays, Emmanuel Macron s'est obstiné à faire la même cuisine, avec les mêmes ingrédients, les mêmes ustensiles et sur les mêmes fourneaux.

Pas étonnant que les premiers mets servis par le nouveau cuisinier en chef nous laissent aussi perplexes. Alors que le cyclone Chido a anéanti l'île de Mayotte - département français, où la pauvreté est endémique - le nouveau Premier ministre a donné l'impression que son conseil municipal le souciait plus que le sort des sinistrés de Mayotte meurtris par ce drame.

Si troublée qu'elle puisse être, nous exploiterons cette période pour impulser un changement de rapport de force entre les pouvoirs exécutif et législatif et redonner au travail parlementaire toute sa place. Le Parlement doit reprendre ses droits et permettre que le peuple s'exprime aux travers de ses représentants.

C'est pourquoi, notre première exigence est d'obtenir du Premier ministre qu'il soumette au vote de confiance sa déclaration de politique générale. Il lui appartiendra aussi de trouver des majorités, texte par texte, sans recourir au 49-3, pour sortir notre pays de la crise démocratique qu'il traverse.

 **André Chassaigne,**

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine



L'inévitable chute du gouvernement Barnier

Pour la deuxième fois sous la V^e République, l'Assemblée nationale a voté pour la censure du gouvernement. Une séquence rare rendue inéluctable face à un budget de la sécurité sociale régressif imposé par 49-3, et pour protéger les Français.

Tout sera rendu « *plus difficile et plus grave* », a martelé le Premier ministre sentant la censure venir. Mais plus difficile et plus grave pour qui ? Pour les 200 000 personnes qui risquent de perdre leur emploi, pour les milliers de retraités laissés dans le dénuement, pour les chômeurs que le gouvernement voulait pénaliser davantage, pour les citoyens dits d'outre-mer qui n'en peuvent plus de la vie chère ? Le chaos est déjà là. Le chaos, c'est le refus d'entendre le peuple et les organisations syndicales qui se sont levés contre l'ignoble report de l'âge de départ à la retraite ; ce sont les brancards dans les urgences hospitalières et les prises en charge dégradées ; ce sont les classes qui ferment dans les villages comme dans les quartiers.

« *Voter la motion de censure, ce n'est pas précipiter l'apocalypse mais ouvrir les possibles.* »
Nicolas Sansu

C'est aussi l'abandon de nos compatriotes des territoires dits d'outre-mer ; c'est un pouvoir qui les humilie, confondant politique d'émancipation et de coopération avec maniement du bâton et exploitation. C'est l'inaction face à la fuite en avant belliqueuse, à Gaza, en Ukraine et au Liban ; c'est le silence face aux cris des victimes

civiles palestiniennes ; c'est l'abandon d'une politique internationale en faveur de la paix. Enfin, le chaos, c'est l'allégeance à une politique qui a favorisé une poignée de privilégiés, les 500 plus grosses fortunes ont doublé en sept ans de pouvoir macroniste. L'ingénieur de ce chaos, c'est le président de la République qui au lendemain de la dissolution déclarait : « *Je leur ai balancé ma grenade dégoupillée dans les jambes. Maintenant, on va voir comment ils s'en sortent* ». Or, on ne déclare pas la guerre à la démocratie. Et on ne joue pas avec le résultat des urnes.

UN EXÉCUTIF ENTRE MÉPRIS, ENTÊTEMENT ET DOGMATISME

L'élection de 2024 n'a certes pas donné de vainqueur absolu mais elle a livré un perdant évident : le bloc central. Face au risque de voir la gauche au pouvoir, le Premier ministre a tenté, vainement, de bâtir une majorité politique favorable aux intérêts du capital. Le Nouveau Front populaire, lui, a démontré lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2025 qu'il peut construire un pacte fiscal plus juste et plus efficace. Il peut engager les investissements nécessaires dans les services publics de santé, d'éducation, de sécurité, de mobilité, de transition écologique, mais aussi en soutien à l'industrie, à l'agriculture et à l'innovation. Il peut aussi porter une voix singulière en Europe et ap-



peler à la réforme de la politique budgétaire et monétaire de l'Union européenne. Mais c'en serait trop pour le pouvoir exécutif. Dans un bel élan commun, l'ensemble des droites – celle du couloir central comme celle située tout à l'extrémité – s'est retrouvé pour refuser, lors de l'examen de la première partie du budget, toute atteinte aux dogmes d'un capitalisme libéral sans scrupule.

C'est une constante : dès qu'une alternative progressiste est susceptible de prendre corps, que l'on touche à un cheveu du régime mère-fille, que l'on gratte une petite couche des héritages dorés ou que l'on cisèle une exonération fiscale inefficace, les cris d'orfraie des

libéraux nous cassent les oreilles. Par contre, quand il s'est agi de mêler ses voix à celles de l'extrême droite pour refuser la taxation des 147 milliardaires à hauteur de 2 % de leur patrimoine, le bloc central s'est fait moins bruyant ! Idem quand il a capitulé devant les mécanismes d'évasion fiscale ou encore s'agissant du rétablissement des 4 000 postes d'enseignants supprimés par le PLF pour 2025.

LA STRATÉGIE DE LA PEUR POUR TENTER D'ÉVITER LA CENSURE

Et que dire des inepties proférées à l'envi par le gouvernement et certains membres du socle commun, qui ont fait croire que la censure se-

rait la onzième plaie d'Égypte ! La première de ces inepties : la carte Vitale n'allait plus fonctionner ! On nous a également assuré que, si le budget n'était pas voté, l'impôt sur le revenu pèserait davantage sur nos compatriotes et 380 000 d'entre eux seraient imposés alors qu'ils ne le sont pas aujourd'hui. C'est faux : cela ne pourrait arriver qu'à partir du mois de mai. Or, d'ici là, le nouveau gouvernement aura eu tout le loisir d'indexer le barème de l'impôt sur le revenu, voire de le rendre plus progressif. Nous le savons : ces contre-vérités n'ont qu'un but : faire peur ! Mais les agriculteurs, les enseignants ou les fonctionnaires dans la rue ne s'y trompent pas. Ils nous disent : « *Stop ! Dites-leur que ça suffit !* »

Le budget de la sécurité sociale, que le gouvernement nous a empêchés de rejeter en ayant recours au 49.3, était celui qui continuait à dégrader l'hôpital public, qui actait l'abandon d'une loi grand âge, augmentait les tarifs des mutuelles, ne contribuait en rien à la lutte contre les déserts médicaux, et qui, dans un exercice d'allégeance à l'extrême droite, diminuait les montants alloués à l'Aide médicale d'État. En nous imposant ce funeste budget par 49-3, le Premier ministre savait qu'il exposait son gouvernement à la censure. Il est des moments dans la vie d'un pays où l'espoir s'écrit avec des ruptures. Voter la motion de censure ce n'est pas précipiter l'apocalypse mais ouvrir les possibles. C'est aussi respecter la colère générale. ♦



Retrouvez
la discussion générale
de Nicolas Sansu du
4 décembre 2024

UNE LOI SPÉCIALE POUR UNE SITUATION INÉDITE

Suite à la censure du gouvernement Barnier et dans l'attente d'un nouveau budget pour 2025, l'Assemblée nationale a adopté le 16 décembre, à l'unanimité, le projet de loi spéciale visant à garantir la continuité de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. L'occasion pour nous de rappeler que la France étant un pays dans lequel le droit de censurer un gouvernement est reconnu par les textes fondamentaux, des dispositifs de continuité sont prévus. N'en déplaise à ceux qui agitent les peurs. Seule la constitutionnalité de l'indexation de l'impôt sur le revenu a fait débat. Nous avons en effet regretté le choix de la présidente de l'Assemblée de rejeter nos amendements prévoyant cette indexation. « *Ce choix est plus que contestable ! Nous savons où il faudra chercher les responsabilités au cas où le barème ne serait pas indexé* » a lancé Nicolas Sansu. Et d'ajouter que nous utiliserons toutes les autres possibilités pour permettre cette indexation : le PLF pour 2025 et, mieux encore, dès la mi-janvier, un texte portant diverses dispositions d'ordre économique, social et financier qui pourrait d'ailleurs inclure d'autres dispositifs fiscaux, comme la prorogation de certains crédits d'impôt. Le mois de janvier s'annonce donc combatif alors qu'un nouveau Premier ministre a été nommé. Une nomination symptomatique de l'obstination du Président de la République à ne rien changer et à piétiner le vote des Français, quitte à prendre le risque de l'instabilité.



Mercosur : c'est toujours non !

Le 26 novembre dernier, l'Assemblée nationale a largement voté contre l'accord UE-Mercosur. Un vote qui n'a pas empêché la présidente de la Commission européenne de finaliser quelques jours plus tard ce même accord, en dépit des oppositions et au mépris des peuples.

Voilà vingt-cinq ans qu'ont débutées les négociations de l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne. Un accord d'un autre temps, d'un autre siècle, où le mythe néolibéral faisait encore rêver, où les vertus de l'expansion du commerce international étaient censées balayer toutes les craintes, où surtout la mesure du défi climatique et environnemental n'avait pas encore été suffisamment prise par nos sociétés.

Contrairement à l'habile communication qui accompagne leur promotion, les traités de libre-échange n'ont pas pour objectif de construire les coopérations que nous souhaiterions, des coopérations répondant aux défis climatiques, environnementaux et sociaux et contribuant à la paix mondiale. C'est tout l'opposé : ces traités favorisent des logiques dangereuses d'abaissement des droits et des normes, puisque leur socle est figé sur la tyrannie de la compétitivité-prix, sur la baisse des coûts de production, et sur la concurrence des systèmes productifs et des travailleurs du monde entier entre eux.

DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES POUR LE SECTEUR AGRICOLE

Nous le savons tous, les conséquences agricoles et alimentaires du Mercosur sont majeures : 99 000 tonnes équivalent-carasse (TEC) de viande bovine à droits de douane quasi nuls, 25 000 tonnes de porc et 180 000 tonnes de volaille sans droit de douane. Autant de tonnages auxquels s'ajouteront ceux que prévoient les différents accords



© M. Snedele - pexels

« Cet accord est une imposture agricole et alimentaire qui méprise nos agriculteurs et nos éleveurs »
André Chassaigne

déjà signés et la dizaine d'accords en préparation. Mais aussi des productions végétales pour lesquelles sont autorisés en Amérique du Sud presque tous les produits phytosanitaires interdits en Europe. Stimulateurs de croissance, produits phytosanitaires, poursuite de la déforestation, absence de traçabilité et de moyens réels de contrôle, bilan carbone... un inventaire à la Prévert de ce qu'il ne faudrait pas faire.

Le Mercosur est aussi une imposture agricole et alimentaire qui méprise nos agriculteurs et nos éleveurs. Il vide le sens même de leur travail, puisque sa seule justification est

un troc avantageux pour d'autres secteurs, comme celui de l'automobile. C'est l'accord qu'on dit, dans les couloirs de Bruxelles, « viande contre bagnoles » – des bagnoles allemandes, si possible – et qui fait de l'agriculture une simple variable d'ajustement.

UN PROCESSUS VOLONTAIREMENT OPAQUE

Sans parler du caractère antidémocratique des négociations. La Commission a non seulement renié depuis longtemps, sous la pression des multinationales et de certains États, sa promesse d'une nouvelle génération d'accords, qui incluraient des engagements sociaux et environnementaux, mais elle a mis tout en œuvre pour tenir les citoyens et leurs représentants élus le plus éloigné possible du contenu de ces négociations. Cacher, avancer et faire adopter de force. Voilà le triptyque de la Commission, qui en dit long sur sa conception de la construction européenne. En dépit du vote des députés français, le 6 décembre, la présidente de la Commission européenne a annoncé avoir conclu l'accord. Aussitôt, nous avons demandé que le chef de l'État lève toute ambiguïté quant à un rejet ferme et définitif de l'accord, dénonce les agissements de la présidente de la Commission et rappelle que cet accord ne saurait en aucun cas être ratifié par la France. ♦



Lire l'intégralité
de l'intervention
d'André Chassaigne
du 26 novembre 2024

Femmes afghanes, un même espoir : retrouver la liberté, la paix et la sécurité dans leur pays

Vous avez organisé un colloque à l'Assemblée mercredi 4 décembre sur les femmes Afghanes. Comment vous est venue cette idée ?

Jean-Paul Lecoq : En réalité, c'est Marie-George Buffet qui est à l'initiative de cet événement. Elle a été députée, ministre des Sports et de la Jeunesse et a fondé l'association « Femmes d'ici et là-bas » qu'elle préside. Très engagée sur l'accès à l'éducation physique et sportive pour les filles et les femmes dans le monde, c'est naturellement qu'elle a œuvré à l'inclusion des femmes afghanes dans l'équipe des réfugiés pour les Jeux Olympiques 2024 à Paris. Vu la dégradation de la situation en Afghanistan, elle a organisé plusieurs événements sur le sujet pour alerter, sensibiliser et surtout pour qu'une réponse politique soit apportée.

Effectivement, on entend assez peu parler de ce qu'il se passe en Afghanistan compte tenu de la situation actuelle. En quelques phrases, comment pourriez-vous dépeindre la situation ?

En un mot déjà, dramatique. Dans les grandes lignes, les femmes n'ont plus le droit de travailler dans de nombreux domaines ce qui entraîne plusieurs problèmes : une baisse des revenus dans les foyers – rappelons que comme dans tous les pays, il y a des familles qui ne peuvent compter que sur le revenu de la mère –, un appauvrissement de la population, une baisse de la force de travail et donc de l'économie du pays. Ensuite, à partir de douze ans, les filles n'ont plus accès à l'ins-



© Fanny Domergue

truction. En premier lieu, elles sont ainsi coupées de leur premier espace de socialisation ce qui a des effets négatifs sur leur construction personnelle et leur santé mentale. En deuxième lieu, les jeunes générations constituent les travailleurs de demain et les espoirs de développement d'une population.

Une des dernières interdictions en date concerne les académies qui étaient encore autorisées à dispenser une formation en santé aux femmes. D'un côté, les femmes n'ont pas le droit de voir un professionnel de santé homme, de l'autre, les femmes ne peuvent plus apprendre ne serait-ce que la base de la médecine. Comment les femmes se soigneront-elles ?

Vous êtes député, engagé sur les questions de respect du droit international, sur les droits des peuples, finalement ce colloque s'aligne dans vos engagements de longue date. Quel était le but final de ce colloque ?

Le but était double. Nous avons voulu raconter au mieux ce que peuvent vivre les femmes afghanes

en Afghanistan sous les talibans, celles qui sont parties dans les pays voisins avec l'espoir de rejoindre un pays où elles retrouveront leur liberté, celles qui sont en France ou en Europe. Chacune a son histoire mais elles ont sûrement toutes le même espoir : pouvoir retrouver la liberté dans leur pays et qu'y règne la paix et la sécurité. Parce que quitter son pays pour sa sûreté, pour ses droits et sa liberté, n'est jamais fait de gaieté de cœur, et souvent vécu comme une profonde déchirure voire un traumatisme. Malheureusement, le colloque a eu lieu pendant que la motion de censure était discutée en hémicycle donc nous n'avons pas pu mobiliser les députés. Cependant, nous avons proposé une résolution qui a été débattue avec les associations, syndicats et élus présents à l'issue du colloque que nous soumettrons prochainement à co-signature des députés et que nous déposerons par la suite au Bureau de l'Assemblée nationale avec l'objectif qu'elle soit adoptée, pour que la France agisse davantage afin de soutenir les femmes afghanes dans leur combat. ♦



DISPARITION D'ANDRÉ LAJOINIE



© DR

Le 26 novembre, l'Assemblée nationale a rendu hommage à André Lajoinie, décédé le matin, qui fut le président du groupe des députés communistes de 1980 à 1993. Agriculteur de profession, il fut un grand président de la Commission de la production et des échanges de 1997 à 2002, menant sans relâche des combats pour l'agriculture française. Dans l'Allier où il fut député pendant près de vingt ans, sa disparition a suscité une vive émotion. Au-delà de sa grande gentillesse, les Bourbonnais se souviennent d'un élu accessible et à l'écoute de leurs préoccupations. Les Français, eux, se souviennent du candidat à l'élection présidentielle de 1988 qui, dans un face-à-face mémorable, poussa le candidat Jean-Marie Le Pen à montrer son vrai visage : celui du racisme, de l'antisémitisme et du négationnisme. Un face-à-face qui prend une résonance particulière aujourd'hui.

FAUTEUILS ROULANTS

En avril 2023, Emmanuel Macron annonçait que les fauteuils roulants seraient intégralement remboursés dès 2024. « Une mesure de justice sociale » avait-il justifié. Mais cette promesse n'a pas été tenue. De plus, le projet du chef de l'État n'était qu'un simulacre de prise en charge à 100 % puisque celle-ci reposait sur un financement partagé entre les organismes complémentaires et l'assurance maladie. Aussi, la proposition de loi qui a été adoptée à l'unanimité le 3 décembre dernier était attendue. Bien différente du projet présidentiel, elle instaure une prise en charge par l'assurance maladie de tous les fauteuils roulants, intégrale et sans exclusive. « La seule qui soit

vraiment de justice sociale » a résumé Yannick Monnet.

DRONES EN AGRICULTURE

Alors que le monde agricole traverse une crise sans précédent, les députés de la « majorité minoritaire » n'ont rien trouvé de mieux à nous proposer qu'un texte visant à autoriser l'usage des drones en agriculture. Nous ne sommes pas hostiles au développement de l'agriculture de précision, avec un appui fort des nouvelles technologies. Mais dans ce texte, l'usage des drones participe à une logique radicalement différente : il s'agit de lever peu à peu les obstacles à des usages renouvelés des pesticides, là où l'effort doit porter sur la recherche et le déploiement de solutions alternatives. « L'important pour vous est d'enterrer définitivement le principe d'interdiction des pulvérisations aériennes » s'est insurgé André Chassaigne. Nous avons évidemment voté contre.

DÉREMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS ET DES CONSULTATIONS



© Olexsandr P. pixels

Le 18 novembre, la ministre de la Santé a annoncé que le ticket modérateur augmenterait de 5 % pour les consultations médicales et les médicaments, ce qui allait se traduire par un reste à charge pour les patients. Pour agir sur la dette publique, et avant même que les parlementaires aient fini de débattre du budget de la sécurité sociale, il était ainsi décidé, arbitrairement, que les Français devaient, une fois encore, être sanctionnés. Le lendemain, lors des questions au gouvernement,

Yannick Monnet est revenu sur cette annonce : « Votre choix est clair : faire payer les patients plutôt qu'aller chercher des recettes supplémentaires ». Face au tollé, le gouvernement annonçait début décembre abandonner l'idée.

ADAPTATION DES LOGEMENTS

Le 27 novembre, nous avons débattu sur le rapport relatif à l'évaluation de l'adaptation des logements aux transitions démographique et environnementale. Le constat est sans appel : les dispositifs mis en oeuvre sont très loin d'atteindre leur cible et contribuent à l'inefficacité de la politique publique du logement. Nicolas Sansu a rappelé qu'au cours du débat budgétaire, nous avons eu l'occasion de faire des propositions fortes : baisser la TVA, élargir le champ des prêts à taux zéro, proposer des mesures de soutien aux maires bâtisseurs, mettre un terme aux niches fiscales inopérantes. « Il est urgent de redonner de l'espoir à nos compatriotes pour un logement décent » a-t-il insisté.

PAPETERIE DE LA CHAPELLE DARBLAY

Depuis cinq ans, le syndicat CGT de la Chapelle Darblay, avec le soutien des élus locaux et des parlementaires du territoire, est mobilisé pour maintenir la papeterie, fleuron industriel du Grand Rouen. La Chapelle, c'est cette usine moderne qui recyclait l'équivalent du tri sélectif de 25 millions d'habitants et fabriquait du papier journal 100 % recyclé. La fermeture du site constituerait un énorme gâchis industriel et écologique. La métropole Rouen Normandie a préempté le site en mai 2022, puis l'a revendu au consortium Fibre Excellence-Veolia. Un projet de reprise a été élaboré. Mais l'implication de fonds publics est indispensable pour boucler le plan de financement. « Il faut sauver la Chapelle Darblay ! » a lancé Édouard Bénard lors des questions au gouvernement

du 27 novembre, appelant l'État à répondre présent.

TICKETS-RESTAURANT

Il y a un an, dans un contexte de forte inflation, l'Assemblée nationale a choisi de prolonger la possibilité d'utiliser les titres-restaurant pour l'achat de denrées alimentaires non directement consommables. Cette dérogation a été inscrite en 2022 dans la loi sur le pouvoir d'achat. En deux ans, la situation sociale n'a malheureusement guère changé. Aussi, le 20 novembre dernier, nous avons voté pour une nouvelle prolongation de cette dérogation. « Une nécessité » a souligné Stéphane Peu « même si le système des titres-restaurant est discutable à plusieurs égards ». L'entrée en vigueur de la prolongation est attendue pour le 1^{er} janvier 2025.

NAUFRAGES DE MIGRANTS DANS LA MANCHE



© capture d'écran - Assemblée nationale

Il y a trois ans, le 24 novembre 2021, Maryam et 26 autres hommes, femmes et enfants se noyaient en voulant rejoindre l'Angleterre. Les années passent et les naufrages se multiplient dans la Manche. En 2024, 72 exilés y sont morts, soit davantage que durant les cinq années précédentes. La militarisation de la frontière n'a pas pour conséquence la diminution des départs mais l'augmentation des morts. Les accords du Touquet font de la France le bras armé de la politique migratoire anglaise. « Que sont devenus les propos du président de la République qui, il y a trois ans, promettait que « la France ne laissera pas la Manche devenir un cimetière » ? » a lancé Elsa Faucillon

lors des questions au gouvernement du 26 novembre.

AUDIOVISUEL PUBLIC

Le 19 novembre, nous avons adopté à la hâte une proposition de loi visant à sanctuariser le financement de l'audiovisuel public pour l'année 2025. En 2022, le gouvernement a supprimé la contribution à l'audiovisuel public afin de soutenir le pouvoir d'achat des Français. Mais le financement a été remplacé par l'affectation d'une fraction de la TVA. Ainsi, ce sont encore les ménages qui financent indirectement l'audiovisuel public à travers leur consommation. De surcroît, la suppression de la redevance a exposé le service public audiovisuel à une budgétisation de son financement, menaçant son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Par esprit de responsabilité, nous avons donc voté en faveur de cette proposition de loi. « Pour autant, ce texte ne clôt pas les débats sur le financement de l'audiovisuel » a tenu à souligner Soumya Bourouaha. Un audiovisuel public qu'il est urgent de renforcer, notamment dans son rôle de garant de la pluralité et la qualité de l'information.

REDONNER CONFIANCE AU PEUPLE

Lors des questions d'actualité du 3 décembre, à la veille du vote de la censure du gouvernement Barnier, André Chassaigne a redit que si la situation était chaotique, c'était de la responsabilité du camp présidentiel et uniquement de lui. La crise démocratique, sociale et économique était prévisible : elle est la conséquence d'une stratégie du chaos et de choix politiques qui balayent l'expression du peuple. Dès 2018, les gilets jaunes n'ont pas été entendus. La mobilisation inédite contre la réforme des retraites a été elle aussi dédaignée. Les agriculteurs, les soignants, les professeurs, les salariés injustement licenciés, les étudiants... ne récoltent que du mépris. « Nous ne fuirons pas nos responsabilités pour redonner confiance au peuple » a-t-il annoncé avec détermination.

TRAGÉDIE DE MAYOTTE, LA FRANCE EST EN DEUIL



© Denniz Futalan - pixels

Lors de la séance de questions au gouvernement du 17 décembre, nous avons interpellé le Premier ministre, François Bayrou, sur la catastrophe naturelle qui a frappé Mayotte le 14 décembre. La violence du cyclone Chido mais aussi la grande pauvreté de la population et l'extrême précarité de l'habitat font craindre de très lourdes pertes en vies humaines. Une course contre la montre a commencé. Contre la soif, contre la faim, contre le choléra et toutes les menaces épidémiques, contre les peurs et tous les dangers post-cycloniques. En quelques heures, tout, absolument tout, est devenu extrêmement vital à Mayotte. C'est pourquoi, il faut mobiliser tous les secours au niveau international. La France a-t-elle sollicitée l'OMS, les grandes ONG ? A-t-elle prévu d'augmenter les moyens de la plateforme internationale de la Croix Rouge de l'Océan Indien ? A-t-on fait appel aux navires de secours des pays voisins ? Toutes les solidarités, à l'œuvre et à venir, doivent se conjuguer dès à présent avec l'engagement entier de l'État pour que soit enfin lancée une véritable politique de développement en lien avec les Comores et tout leur environnement régional. Porter secours à l'ensemble de la population sinistrée est une priorité nationale, et elle doit être la « priorité prioritaire » du Premier ministre. La tragédie de Mayotte, en appelle à la responsabilité de l'État, pour venir en secours à tous, avec la plus grande détermination, sans aucune distinction. Chaque vie compte.



JAN. 2025 DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le nouveau Premier ministre devrait prononcer sa déclaration de politique générale devant les députés le 14 janvier 2025. Ce sera l'occasion pour François Bayrou de présenter la feuille de route de son gouvernement pour les mois à venir, ses objectifs et sa méthode. À l'issue de ce grand oral très attendu, notre groupe demande un vote de confiance. Si, comme ses prédécesseurs depuis 2022, il venait à s'y refuser, il s'exposerait alors à une motion de censure.

JAN. 2025 NOUVEAU BUDGET

En raison de la censure du gouvernement Barnier, le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) sont tombés. C'est donc une loi spéciale qui assure « la continuité de la vie nationale et des services publics » et prend le relais jusqu'à l'adoption en bonne et due forme du budget pour 2025. Pour l'heure, nous ne savons pas ce qu'il y aura dans ce nouveau budget. De notre côté, nous avons demandé au Premier ministre un projet de loi d'ordre économique, fiscal et social pour gérer certaines urgences – mesures prises pour les agriculteurs, crédits d'impôt... – et ne pas attendre le projet de loi de finances. Lors de notre entretien, nous attendions de François Bayrou une réponse précise à ce sujet. Ce ne fut pas le cas.

JAN. 2025 CANCER DU SEIN

La proposition de loi visant à la prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie, portée par Yannick Monnet, reviendra à l'Assemblée, le 28 janvier, en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité par les députés le 30 mai puis le 30 octobre par les sénateurs, c'est une version ajustée sur laquelle nous aurons à nous prononcer. Si la loi est adoptée, elle permettra de couvrir des frais non remboursés jusqu'ici, comme l'achat de crèmes spécifiques ou le remplacement des prothèses mammaires.

Nous rejoindre



126, rue de l'Université
75007 Paris



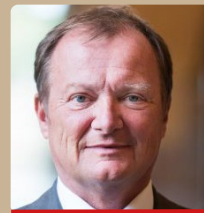
01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

AFFAIRES ÉCONOMIQUES



André CHASSAIGNE
Coprésident
député du Puy-de-Dôme



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

COMMISSION DES LOIS



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Emeline K/BIDI
Coprésidente
députée de la Réunion

AFFAIRES CULTURELLES



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime

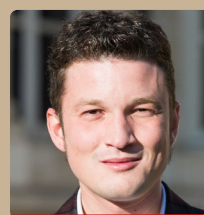


Davy RIMANE
député de Guyane

COMMISSION DE LA DÉFENSE



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



COMMISSION DES FINANCES



Emmanuel MAUREL
député GRS du Val-d'Oise



Nicolas SANSU
député du Cher



Emmanuel TJIBAOU
député de Nouvelle-Calédonie

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Marcellin NADEAU
député de la Martinique

AFFAIRES SOCIALES



Yannick MONNET
député de l'Allier



Karine LEBON
députée de la Réunion

